



Ville de
**VENDIN
LE VIEIL**

2018VENDIN0102C

FESTIVITES 2018

Acte d'Engagement Simplifié (AES)

Date et heure limites de réception des offres :
Vendredi 23 février 2018 à 17h30

1. Identification de l'Acheteur

Personne publique contractante :

Commune de Vendin-le-Vieil
Hôtel de Ville
25 rue Jean Jaurès
62 881 Vendin-le-Vieil

Représentée par Monsieur Didier HIEL, Maire de Vendin-le-Vieil

Objet du Marché

FESTIVITÉS 2018

Mode de passation et forme de marché

La consultation a pour objet la passation d'un marché à procédure adaptée en application de l'Article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Renseignements administratifs

Monsieur Benoît GIGLIOTTI, Rédacteur Territorial

Renseignements techniques

Monsieur Maxime KESTREMOND, Service Communication

Ordonnateur

Monsieur le Maire de Vendin-le-Vieil

Comptable public assignataire des paiements

Monsieur le Trésorier principal de Lens

- **Type de prestation** : Spectacle de prestations musicales
- **Nombre de prestations artistiques** : 3
- **Thématique** :
- **Sonorisation** : Le prestataire se chargera de la sonorisation du spectacle par la mise à disposition d'un technicien et du matériel nécessaire. Il se chargera de l'installation et de l'enlèvement du matériel.
- **Caractéristiques** : La prestation proposera
 - o **Une tête d'affiche** : un artiste de renommé national justifiant de titres récents dans le classement de ventes de disques, d'écoute sur les plateformes de diffusion.
 - o **Une première partie** : un artiste de renommé national ayant eu au moins un titres dans le classement de ventes de disques, d'écoute sur les plateformes de diffusion.
 - o **Un artiste « découverte »** : laissé au libre choix du prestataire

Il est entendu que la notion d'artistes s'entend de façon générale. Elle inclut les musiciens, les danseurs et toutes prestations constitutives du spectacle proposé.

- **Matériel** : une liste précise des besoins en matériel et en assistance des services Communaux. La Commune mettra à disposition un podium 6 m x 8 m.
- **Support de communication** : Le prestataire s'engage à fournir une affiche au format numérique (AI de préférence) modifiable par le service communication de la Ville sous illustrator.

En soumissionnant, l'entreprise s'engage à respecter l'ensemble des contraintes techniques demandée par l'acheteur.

Lot 3 : Spectacle Pyrotechnique du 14 Juillet

- **Date** : 14 juillet 2018 à 23h00
- **Durée minimum** : 12 minutes
- **Lieu** : Etang à l'Aire de Loisirs Les Faitelles
- **Type de prestation** : Spectacle Pyrotechnique Sonorisé
- **Matière active** : minimum 41 kg
- **Fourniture et livraison des produits en respect avec les normes de transport (ADR)** :
Aucun stockage ne vous sera demandé, l'entreprise devra disposer d'un dépôt agréé par la DREAL., elle assurera également le transport des artifices selon les normes réglementaires en vigueur tout au long du process d'acheminement des produits.
- Etablissement par l'entreprise retenu des **dossiers administratifs pré-remplis**
- **Sonorisation** : Le prestataire se chargera de la sonorisation du spectacle pyrotechnique par la mise à disposition d'un technicien et du matériel.

En soumissionnant, l'entreprise s'engage à respecter l'ensemble des contraintes techniques demandée par l'acheteur.

5. Etendue de la consultation

La consultation a pour objet la passation d'un marché à procédure adapté en application de l'Article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Le présent marché est un marché ordinaire, sans tranche, ni lot. Les variantes sont autorisées.

L'entreprise pourra proposer les options qu'elle jugera opportune.

6. Présentation des offres – pièces obligatoires

Les candidats devront présenter obligatoirement dans leur offre

pour l'ensemble des lots :

- Le présent AES, complété, daté et signé, qui signifie leur entière adhésion aux contraintes d'exécution des prestations envisagées,

- Le(s) devis détaillé(s), laissant apparaître l'ensemble des frais annexes (hébergement, repas,...),
- Le descriptif de la prestation avec les caractéristiques et les quantités de chaque élément,
- L'attestation sur l'honneur datée et signée,
- L'attestation d'assurance « multi risque professionnelle » à jour des cotisations,
- Une liste d'au moins 5 prestations de ce type réalisé au cours de 3 dernières années,
- Un mémoire technique présentant la société et l'organisation de la prestation (maximum 15 pages)
- Un Relevé d'Identité Bancaire.**

pour les lots 1 et 2:

- Un support numérique (Cd rom, clef usb,...) permettant de juger la prestation des artistes proposé. Il pourra contenir des vidéos, des photos ou de la musique.
- Des extraits d'articles de presse présentant les artistes.

pour l'ensemble le lot 3:

- L'arrêté portant autorisation individuelle d'exploitation d'un dépôt permanent d'artifices de divertissement délivré par la Préfecture,
- Le(s) arrêté(s) relatifs à la certification des personnes habilitées à réaliser le tir,
- La liste des personnes qui participeront à la prestation,
- Un Cd contenant 3 propositions thématiques** d'accompagnement musical

ATTENTION : Aucun support, ni documents ne sera restitué.

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro. Chaque candidat devra compléter, dater et signer le présent AES.

Les candidats transmettent leur offre « 2017VENDIN00103C-FESTIVITÉS 2018 » à l'adresse suivante avant la date et l'heure limites de remise des offres inscrites en première page de la présente lettre de consultation :

**Mairie de Vendin-le-Vieil
Service Marchés Publics
25 rue Jean Jaurès
62 881 Vendin-le-Vieil Cedex**

Les plis sont portables et non quérables, aussi, seule la date d'arrivée en mairie fait foi et en aucun cas le cachet de La poste.

7. Clauses Particulières

Un entretien préalable avec le service communication est préférable avant toute remise de prix. Il permettra d'apprécier l'étendu et les caractéristiques de la prestation demandée.

Vous voudrez bien vous rapprocher rapidement de

Monsieur Maxime KESTREMOND
Service Communication
03.21.77.37.00.

Celui-ci dressera la liste des entreprises ayant répondu à cette obligation.

8. Critères de sélection des offres

Les offres seront jugées sur 100 Pts selon les pièces fournis par le prestataire (Mémoire technique, supports dématérialisés,...) en tenant compte des critères pondérés détaillés suivant :

- Critère 1 :** Valeur prix (30%) Montant de l'offre
Critère 2 : Valeur artistique (30%) Montant de l'offre
Critère 3 : Valeur technique (40 %)
- Sous critères :**
Organisation (20 %)
Moyens humains (20 %)

9. Modalités de règlement des comptes

Les prestations, objets du présent marché, seront rémunérées, par application d'un prix ferme global et forfaitaire, dans les conditions par les règles de comptabilités publique.

Les modalités de paiement seront les suivantes :

- Un acompte pourra être versé à la signature du contrat, celui-ci s'élèvera au maximum à 50 % de la prestation.
- Le solde ou le paiement de la totalité de la prestation, s'il n'a pas été prévu d'acompte, se fera uniquement après constatation du service fait

Les sommes dues seront mandatées dans un délai de 25 jours et payées dans un délai global de 35 jours à compter de la date de réception (factures à adresser en Mairie, au service comptabilité, mentionnant l'objet de la consultation) des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

10. Renseignements complémentaires :

Avant de procéder à l'attribution des marchés et sur la base des offres reçues, la Mairie de VENDIN-LE-VIEIL se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation avec les candidats ayant proposé une offre appropriée et régulières. Cette négociation pourra s'opérer tant sur le montant de l'offre que sur les qualités techniques des prestations. En aucun cas la négociation n'aura pour effet de bouleverser l'économie générale de la présente mise en concurrence.

Les personnes qui seront chargées du suivi de l'exécution des prestations sont :

Renseignements administratifs

Monsieur Benoît GIGLIOTTI
Ville de Vendin-le-Vieil
25 place Jean Jaurès
62881 Vendin-le-Vieil
Tél : 03.21.77.37.01.
Fax : 03.21.77.37.09.
Mail : b.gigliotti@vendinlevieil.fr

Renseignements Techniques

Monsieur Maxime KESTREMOND
Ville de Vendin le Vieil
Service Communication
25 place Jean Jaurès
62881 Vendin-le-Vieil
Tél : 03.21.77.37.00
Mail : m.kestremond@vendinlevieil.fr

11. Engagement du candidat et Prix des prestations

Le non-respect des engagements pris entrainera la résiliation de la Commande.

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

.....
.....
.....
.....
.....

N° d'inscription (SIREN ou SIRET) :

.....

N° d'inscription Registre du Commerce :

.....

J'atteste avoir pris connaissance de la présente lettre de consultation et accepter l'ensemble des contraintes d'exécution prévues dans celles-ci et les documents annexes et constitutifs du dossier de consultation des entreprise sans aucune réserve

A) **Je me porte candidat pour :**

Le lot n°1

Le prix correspondant au total des prestations pour lesquelles je me porte candidat s'élève à :

Montant hors taxes :euros

TVA au taux de 20 % :euros

Soit en lettres

.....
.....

Le lot n°2

Le prix correspondant au total des prestations pour lesquelles je me porte candidat s'élève à :

Montant hors taxes :euros

TVA au taux de 20 % :euros

Soit en lettres

.....
.....

Le lot n°3

Le prix correspondant au total des prestations pour lesquelles je me porte candidat s'élève à :

Montant hors taxes :euros

TVA au taux de 20 % :euros

Soit en lettres

.....
.....

B) **Je porte candidats pour plusieurs lots à savoir :**

Le prix de chaque lot, hors remise, doit obligatoirement être indiqué dans le 11 A.

- Le lot n°1
- Le lot n°2
- Le lot n°3

La remise accordées pour mon offre globale est de%

Le prix remisé correspondant au total des prestations pour lesquelles je me porte candidat s'élève à :

Montant hors taxes :euros

TVA au taux de 20 % :euros

Soit en lettres

.....
.....

L'offre financière ainsi faite est valable pendant un **délai de 120 jours**.

12. Acompte

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au concepteur dans un délai de 120 jours à compter de la date de remise de l'offre.

- Je demande de percevoir un acompte
- Je refuse de percevoir un acompte

(à défaut de case cochée, il sera considéré un refus de percevoir l'avance)

Les sommes dues au titre de la présente consultation seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la réception des demandes de paiement.

13. Résiliation de la consultation en cas de propositions groupées

En cas de proposition pour plusieurs lots, si la première prestation n'a pas donné satisfaction, le pouvoir adjudicateur peut entamer des négociations avec le prestataire pour envisager la continuité des prestations contenues dans son offre.

En cas de manquement grave constaté par lettre recommandée, le pouvoir adjudicateur peut mettre fin aux engagements contractuelle et désigné le prestataire arrivé second pour les lots restants à honorer. Ceci sans nouvelle consultation.

Date, signature et Cachet de l'entreprise

14. Acceptation de l'offre par le pouvoir adjudicateur

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement,

A Vendin-le-Vieil, le

*Date, signature et cachet de l'Autorité Compétente
du Pouvoir Adjudicateur*

15. Reçu notification du Marché

Le

Le candidat retenu

2017VENDIN0103C – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné,

Nom :

Prénom :

Qualité :

Agissant au nom et pour le compte de (1)

dont le Siège Social est situé :

Inscrite au R.C.S. ou au R.M sous le n°

Immatriculé au SIRET ou SIREN sous le numéro

Atteste sur l'honneur qu'en application des articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics :

1) ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-34 à 222-40, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1 du code pénal, aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du code général des impôts et pour les marchés publics qui ne sont pas des marchés publics de défense ou de sécurité aux articles 225-4-1 et 225-4-7 du code pénal, ou pour recel de telles infractions, ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre Etat membre de l'Union européenne.

2) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

3) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une méconnaissance ou d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.1146-1, L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1, L. 8251-2 du code du travail ou des articles 131-39-5° et de l'article 225-1 du code pénal ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

4) ne pas être en état de liquidation judiciaire prévue à l'article L.640-1 du code de commerce ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ni être déclaré en état de faillite personnelle en application des articles L.653-1 à L. 653-8 du code de commerce ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

5) ne pas être admis au redressement judiciaire en application de l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre;

6) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

7) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

8) que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ;

9) fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger ;

10) Je ne tombe pas sous le coup de l'interdiction de concourir (liquidation judiciaire ou faillite personnelle, condamnation pour fraude fiscale, condamnation à une peine d'exclusion des marchés publics

ou interdiction légale) et que l'entreprise que je représente ou toute personne ayant agi sous son couvert, présente dans l'entreprise, n'ont fait l'objet au cours des cinq dernières années d'aucune condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1, L 125-3, L8221-1 et suivant, L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

11) Je certifie que l'entreprise que je représente ou toute personne ayant agi sous son couvert, présente dans l'entreprise, n'ont fait l'objet au cours des cinq dernières années d'aucune condamnation définitive pour les infractions visées aux articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième linéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du Code Pénal, ainsi que par le deuxième alinéa de l'article L. 152-6 du Code du Travail et par l'article 1741 du Code Général des Impôts, ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

12) J'ai régulièrement souscrit toutes les déclarations auprès des administrations et organismes fiscaux et sociaux et m'engage à porter à leur connaissance toutes les modifications qui pourraient intervenir en cours d'exécution du chantier.

13) Je certifie ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 ou en faillite personnelle au sens de l'article L. 625-2 du Code de Commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.

14) J'ai satisfait aux obligations fiscales et sociales exigibles au 31 Décembre de l'année écoulée :

a) en souscrivant les déclarations m'incombant à cette date en matière d'assiette des impôts et cotisations sociales

b) (*)

en m'acquittant des impôts, taxes, cotisations, majorations et pénalités mises à ma charge,

en ayant constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme responsable du recouvrement

15) Je suis à jour du paiement des salaires, charges sociales, des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des taxes sur le chiffre d'affaire, des taxes assimilées de la taxe professionnelle et d'une manière générale des impôts directs et cotisations indirectes pour lesquels un certificat ne peut être délivré. Je réglerai, pendant l'exécution du marché, tous les salaires, charges sociales, cotisations, impôts directs et indirects, de manière que mon co-contractant ne soit recherché à quelque titre que ce soit et m'engage à en justifier à première demande.

16) (*)

Je suis assujetti au règlement d'une cotisation auprès d'une caisse de congés payés

Joindre une copie

Je verse directement à mes salariés leurs indemnités de congés payés et ne les mets pas au chômage pour cause d'intempéries.

17) (*) Je certifie que :

Que mon entreprise n'est pas en redressement judiciaire ou soumise à une procédure équivalente régie par un droit étranger

Que mon entreprise est en redressement judiciaire ou soumise à une procédure équivalente régie par un droit étranger et est habilitée à poursuivre son activité jusqu'au

..... Article L.620-1 du Code de Commerce)(*joindre jugement correspondant rédigé en langue française ou accompagné d'une traduction certifiée en cas de procédure étrangère équivalente au redressement judiciaire*).

18/ (*)

que j'emploie moins de 20 salariés

que j'emploie au moins vingt salariés

que j'ai satisfait au respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail.

19) Les Prestations objets du présent contrat seront réalisées par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10, L. 3243-2, R.3243-1, L. 320, L.143-3, L.143-5, L.620-3 et R 143-2 du Code du Travail français ou des règles d'effet équivalent dans le pays auquel ils sont rattachés si l'entreprise est étrangère.

20) De manière générale, mes salariés n'interviendront pas sur le chantier dans des conditions contraires à la législation du travail, de l'hygiène et de la sécurité.

21) Les salariés étrangers éventuellement employés pour l'exécution des travaux, objet du présent contrat sont munis du titre les autorisant à exercer une activité salariée en France, conformément à l'article L.341-6 du Code du Travail.

22) Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes (loi n° 2014-873 du 4 août 2014) :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu de lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à

le
(nom et qualité du signataire)

() Cocher la ou les case(s) correspondante(s)*